

Coronavirus (COVID-19)

22 MARS 2020

À L'INTENTION DES PARTENAIRES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Objet : Prolongation de la fermeture des établissements scolaires

Madame,
Monsieur,

Le gouvernement du Québec a pris la décision de prolonger la fermeture de tous les établissements scolaires, publics et privés, jusqu'au 1^{er} mai inclusivement, en raison des risques liés à la COVID-19.

Nous sommes conscients des impacts que cette fermeture occasionne, mais les enjeux de santé publique nécessitaient que cette décision soit prise. Je profite de cette communication pour vous signifier à quel point nous trouvons remarquable votre volonté de soutenir notre réseau en cette période difficile.

Nous voulons saluer l'esprit de collaboration qui nous anime tous et qui nous permettra de traverser cette crise ensemble.

Pour les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation

Jusqu'au 1^{er} mai, l'ensemble du personnel ne doit pas se présenter dans nos écoles et nos centres de formation. Le personnel travaillant au centre administratif d'une commission scolaire ou d'une école privée doit continuer d'offrir une prestation, dans la mesure du possible, à distance.

À compter du 30 mars, les parents et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire auront accès progressivement à des vidéos pédagogiques (ex. : capsule offerte par un enseignant) diffusées à la télévision publique, à une trousse en ligne de ressources élaborées par les partenaires (ex. : applications éducatives) et à des activités pédagogiques optionnelles proposées par le Ministère.

L'utilisation des outils proposés aux parents et aux élèves demeure optionnelle et ne constitue pas une obligation puisque le contexte actuel représente déjà un défi important d'organisation familiale.

Quant aux élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes, ils pourront, dans la mesure du possible, faire appel à des ressources déjà existantes en formation à distance, en ligne ou par téléphone pour poursuivre leurs apprentissages.

Même si la situation sera réévaluée à la fin d'avril, nous pouvons déjà annoncer que les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire n'auront pas à reprendre l'année scolaire actuelle. Si les écoles devaient restées fermées définitivement au-delà du 1^{er} mai, le passage des élèves au niveau suivant sera basé sur le jugement professionnel de l'enseignant de l'élève en fonction des deux premiers bulletins. Dans tous les scénarios envisagés, les épreuves ministérielles n'auront pas lieu.

Directives concernant les services de garde d'urgence

Nous tenons également à souligner le travail exceptionnel du personnel travaillant au sein des services de garde d'urgence en milieu scolaire. Ceux-ci continueront d'accueillir les enfants de 4 à 13 ans des travailleurs de la santé, des services sociaux et des services essentiels, comme ils le font depuis le 16 mars.

Nous rappelons que jusqu'au 27 mars prochain, les directives précédemment communiquées continuent de s'appliquer.

En terminant, je vous remercie, de votre dévouement et de votre sens des responsabilités.

Pour toute question concernant la santé, vous référer au site [Québec.ca/Coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Salutations cordiales,



Eric Blackburn